



MINSOCA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'accès en sociologie et anthropologie vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements disciplinaires de la sociologie et de l'anthropologie ;
- un accès direct aux masters en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie.

MINSOCA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements de la sociologie et de l'anthropologie, disciplines autres que celle de sa majeure, et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès direct aux masters en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'accès en sociologie et anthropologie.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par les disciplines sociologique et anthropologique, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) qui constituent les prérequis indispensables dans une perspective de (ré-)orientation vers les masters en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie.
2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique à la sociologie et l'anthropologie, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers les master en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie.
3. Faire preuve d'une maîtrise des modes de raisonnement spécifiques à la sociologie et à l'anthropologie avec rigueur.
4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une problématique sociologique ou anthropologique, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques à la sociologie et à l'anthropologie.

La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

○ LPOLS1234	Théories et concepts en sociologie	Marc Zune	FR [q1] [30h] [4 Crédits]		X
-------------	------------------------------------	-----------	---------------------------	--	---

○ Cours additionnels (21 crédits)

Tout étudiant ayant choisi un de ces cours (LSEXM2713 et LTRAV2200) dans sa mineure ne pourra plus le choisir dans son programme de master. Choisir parmi:

⊗ LCOPS1311	Philosophie politique et sociale	Mark Hunyadi	FR [q2] [30h] [4 Crédits]		X	X
⊗ LPOLS1113	Anthropologie : du terrain à la théorie	Olivier Servais	FR [q1] [30h] [4 Crédits]		X	X
⊗ LPOLS1225	Anthropologie sociale et culturelle	Julie Hermesse	FR [q2] [30h] [4 Crédits]		X	X
⊗ LPOLS1316	Histoire des débats en sociologie et en anthropologie	Marie Derudder Pieter Vanden Broeck (supplée Eric Mangez)	FR [q1] [45h+20h] [8 Crédits]		X	X
⊗ LPOLS1329	Sociologie de la religion	Brigitte Maréchal	FR [q1] [30h] [5 Crédits]		X	X
⊗ LSPED1215	Genre et sociétés	Ester Lucia Rizzi	FR [q2] [30h] [5 Crédits]		X	X
⊗ LSEXM2713	Approches sociologiques de la famille et du couple	Lorena Rocio Izaguirre Valdivieso	FR [q1] [30h] [5 Crédits]		X	X
⊗ LTRAV2200	Sociologie du travail	Matthieu de Nanteuil Isabelle Ferreras	FR [q1] [30h] [5 Crédits]		X	X
⊗ BHDPO1316	Mutations et politiques urbaines	Emmanuelle Lenel	FR [q1] [30h] [5 Crédits]		X	X
⊗ BCOMU1317	Espace public, connaissance et médias	Marie Dufrasne	FR [q2] [30h] [5 Crédits]		X	X
⊗ BSPOL1322	Analyse de l'action publique	Youri Vertongen (supplée Amandine Orsini) Youri Vertongen (supplée Abraham Franssen)	FR [q1] [30h] [5 Crédits]		X	X
⊗ BSOCA1310	Sociologie de l'action collective	Abraham Franssen Youri Vertongen (supplée Abraham Franssen)	FR [q2] [30h] [5 Crédits]		X	X

⊗ Cours obligatoires et indissociables pour accéder aux masters en Sociologie et en Anthropologie.

○ LPOLS1235	Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales	Mathieu Berger	FR [q1] [20h] [2 Crédits]		X	
○ LCOPS1212	Collecte et analyse des données qualitatives	Amélie Pierre (supplée Nathalie Burnay)	FR [q2] [25h+20h] [4 Crédits]		X	
○ LPOLS1221	Analyse des données quantitatives	Mireille Le Guen	FR [q1] [25h+20h] [4 Crédits]		X	
○ LPOLS1326	Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie	Mathieu Berger Hugues Draelants Jacinte Mazzocchi Lionel Simon (supplée Olivier Servais) Saskia Simon (supplée Olivier Servais) Marie Verhoeven	FR [q1+q2] [45h+20h] [7 Crédits]			X

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MINSOCA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les étudiants inscrits à un programme de bachelier sont admis à la formation.

Pour plus de détails, consulter ici le tableau récapitulatif présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les

Entité	
Entité de la structure	SSH/ESPO/SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle (SESP)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	SESP
Adresse de l'entité	Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 41 16 - Fax: +32 (0) 10 47 45 61
Responsable académique du programme:	Nathalie Burnay
Personne(s) de contact	
	• Responsable administrative: Marie Gilot

ORGANISATION PRATIQUE

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: E. Mangez

Personne de contact : Ch. Herman (PSAD) Chantal.herman@uclouvain.be

Modalités d'inscription: SESP (ESPO) 1er cycle

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel. (Accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...)

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement réinscrit.

En troisième bloc annuel

Lors de leur inscription en troisième année du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription au deuxième bloc annuel du programme de bachelier disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter le conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit l'horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

En cas de conflit horaire plusieurs solutions sont envisageables :

- Reporter des cours en BAC3

En cas de conflit en BAC2 (entre un cours de la majeure et un cours de la mineure), l'étudiant peut demander via requête au conseiller aux études, à reporter un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré requis voir FAQ7). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure.

- Anticiper des cours de BAC3

Si, en préparant son horaire étalé sur les deux derniers blocs annuels de baccalauréat, l'étudiant de BAC2 se rend compte qu'il aura un conflit en BAC3 (cours de la majeure et cours de l'option), il peut demander à anticiper un des deux cours en BAC2. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure. L'étudiant doit demander l'accord de sa conseillère aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel précédente au moyen du formulaire de requête.

- Assumer le conflit

L'étudiant peut, dans certains cas, bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et, du coup, sa présence à ce cours n'est plus indispensable. Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions particulières, l'étudiant doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant concerné. Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans le descriptif des cours repris sur le programme d'études (en cliquant sur le code du cours).

- Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit

Les informations concernant les équivalences de cours sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé.

L'étudiant doit demander, via le formulaire de requête, l'accord de sa conseillère aux études pour pouvoir remplacer un cours de son programme par un cours équivalent.

Personnes de contact :

Conseillère aux études : Cécile Delannay